

CAHIER DES CHARGES
LES GRANDS TOURNOIS
INTERNATIONAUX D'AIGUES-MORTES

5ème ÉDITION

LES GRANDS TOURNOIS
D'AIGUES-MORTES

du 09 au
10 juin 2018

Archerie
Arbalestrie
Artisanat
Bal
Conférences
Jeux équestres
Lices à pied
Marché
Musique
Ripaille
Vie civile
etc...



PRÉAMBULE

Les associations, individuels(elles), artisans et commerçants présents au rassemblement d'Aigues-Mortes devront être totalement autonomes sur leurs camps et échoppes (gestion de leurs repas, du couchage et de l'électricité pour les échoppes).

Tout participant ne disposant pas de tente devra déposer une demande d'accueil auprès de Terre d'Asile (dans la limite des places disponibles) et se conformer au règlement de cette association.

Chaque participant devra respecter l'environnement, le voisinage et les horaires du rassemblement.

Le but est de se rapprocher le plus possible d'une «réalité historique».

Il est obligatoire pour tous les participants de respecter leurs périodes vestimentairement : garder une cohérence entre les différentes pièces du costume.

Mais également dans la tenue de leurs campements, échoppes, activités et animations ; que le rassemblement soit ouvert ou non au public.

TENUE ET ANIMATION DES CAMPEMENTS ET ÉCHOPPES

ATTENTION : Les campements et échoppes font partie d'un ensemble qui doit rester cohérent avec la période historique représentée.

- Les participants, artisans et commerçants devront confectionner - ou tout du moins pourvoir - à leurs propres repas, tout en respectant l'historicité des ingrédients consommés à l'époque définie (exit les petits déjeuners avant l'ouverture au public).
- Les campements et échoppes (**en bois et toile uniquement**) ne devront montrer aucun anachronisme d'un regard extérieur.
Devront être bannis du visuel :
 - Toute bouteille ou contenant moderne de type : bouteilles en plastique ou même en verre (selon époque), cubitainers de vin ou autres canettes aussi bien en verre qu'en aluminium.
 - Tout ustensile de cuisine moderne (poêles Tefal, casseroles modernes et autres bouilloires).
 - Barnum, structures métalliques ou en plastique, parasol ou autres.**Seront bannis :**
 - Tentes Quechua ou autres.
- Les emplacements seront uniquement attribués par l'organisateur.
- Les critères de sélection des échoppes seront l'historicité des produits mis à la vente et la qualité du travail.
- Les feux hors sol (hauteur minimale du foyer : 15 à 20 cm) seront autorisés dans des bacs à feu propre (en journée uniquement), pour raison de sécurité et de respect de l'environnement. *Un container sera mis à disposition des intervenants, pour évacuer les cendres, même encore tièdes, le lundi soir avant le départ, afin de laisser le lieu propre par respect pour le maître des lieux. Tout manquement à cette règle élémentaire se verra sanctionné.*
- Les tentes ou échoppes qui ne seront pas habillées ou décorées intérieurement devront rester fermées (les cordages pourront être fixés au moyen de piquets en bois ou en métal sécurisé).
- Les campements et échoppes devront être un minimum animés et non pas vide en journée. D'où l'appellation de vie de camp.

- Ne pas fumer sur le périmètre du rassemblement (faire cent mètres n'est pas la mer à boire).
- Pour les portables, préférez un endroit discret comme l'intérieur d'une tente.

EN REVANCHE, L'ORGANISATION METTRA À DISPOSITION DE TOUS LES PARTICIPANTS, ARTISANS ET COMMERÇANTS - SUR PLACE - DES SANITAIRES (DOUCHES ET TOILETTES), DE L'EAU EN BOUTEILLE POUR LES PARTICIPANTS ET ARTISANS (1,5 litre par personne et par jour) ET DU BOIS POUR LES TROUPES ET ARTISANS CUISINANT SUR LEUR CAMP.

TENUES VESTIMENTAIRES MINIMUM OBLIGATOIRES

ATTENTION : Les tenues vestimentaires civiles et militaires devront respecter l'époque représentée (pas de multi-époque). Pour cela, bien respecter la période, le statut social, le métier, la zone géographique, etc...

Pour un même personnage, une fourchette de 50 ans maximum entre les différentes pièces du costume sera tolérée.

Garder une cohérence des éléments suivant le statut social du personnage. **Aucune armure rouillée ou mal entretenue ne sera acceptée.**

Bien choisir ses couleurs (couleurs saturées, tissus unis, brocard, ...), ainsi que le matériau utilisé (lin, coton, chanvre, laine, soie, ...). Pour cela, bien respecter la période, le statut social, le métier, la zone géographique, etc...

Tout contrevenant sera refoulé une fois arrivé sur le lieu du rassemblement.

PÉRIODE HAUT MOYEN ÂGE – du V^{ème} au X^{ème} siècle

HOMMES CIVILS

- Tunique de laine.
- Tunique de lin.
- Braies.
- Coiffe et coiffure.
- Chaussures médiévales (*Les modèles portés devront faire l'objet d'une recherche afin de s'accorder avec la tenue vestimentaire de l'époque représentée*).
- **FACULTATIF** : Kaftan. Cape.

FEMMES CIVILES

- Chemise (communément appelée chainse).
- Robe.
- Tablier à bretelles ou non.
- Coiffe et coiffure.
- Chaussures médiévales (*Les modèles portés devront faire l'objet d'une recherche afin de s'accorder avec la tenue vestimentaire de l'époque représentée*).
- **FACULTATIF** : Kaftan. Cape.

PÉRIODE MOYEN ÂGE – du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle

HOMMES CIVILS

- Chemise (communément appelée chainse).
- Braies et chausses.
- Tunique/Cotte/Robe.
- **OBLIGATOIRE** : Coiffe.
- Chaussures médiévales (*Les modèles portés devront faire l'objet d'une recherche afin de s'accorder avec la tenue vestimentaire de l'époque représentée*).
- Accessoire : ceinture fine (cuir 15 mm ou galon), ...

- FACULTATIF : Bliaud/Cotte à manche dépassée/Surcot.
- FACULTATIF : Manteau, pèlerine à capuchon ou garde-corps.

FEMMES CIVILES

- Chemise (communément appelée chainse).
- Chausses.
- Tunique/Cotte/Robe.
- OBLIGATOIRE : Coiffe.
- Chaussures médiévales (*les modèles portés devront faire l'objet d'une recherche afin de s'accorder avec la tenue vestimentaire de l'époque représentée*).
- FACULTATIF : Bliaud/Cotte à manche dépassée/Surcot.
- FACULTATIF : Manteau, Grand Mantel ou garde-corps.

PÉRIODE BAS MOYEN ÂGE – du XIV^{ème} siècle à la Renaissance

HOMMES CIVILS

- Chemise (communément appelée chainse).
- Braies et chausses ou chausses à fond plein.
- Tunique/Cotte/Robe.
- OBLIGATOIRE : Coiffe.
- Chaussures médiévales (*Les modèles portés devront faire l'objet d'une recherche afin de s'accorder avec la tenue vestimentaire de l'époque représentée*).
- FACULTATIF : Bliaud/Doublet/Pourpoint (pourpoint avec T)/Cotte à manche dépassée/Surcot.
- FACULTATIF : Manteau, pèlerine à capuchon ou garde-corps.

FEMMES CIVILES

- Chemise (communément appelée chainse).
- Chausses.
- Tunique/Cotte/Robe.
- OBLIGATOIRE : Coiffe.
- Chaussures médiévales (*les modèles portés devront faire l'objet d'une recherche afin de s'accorder avec la tenue vestimentaire de l'époque représentée*).
- FACULTATIF : Bliaud/Cotte à manche dépassée/Surcot.
- FACULTATIF : Manteau, puis Grand Mantel ou garde-corps.

TOUTES PÉRIODES

HOMMES D'ARMES

- Protections (*se conformer aux règlements de combats de la Fédération Française Médiévale & Renaissance, dans le respect de la période représentée*).
- Éléments bas du costume civil (*selon la période représentée*).

ARCHERS ou ARBALÉTRIERS

- Protections (*se conformer au vade-mecum d'archerie médiévale ou au règlement d'arbalètrie de la Fédération Française Médiévale & Renaissance, dans le respect de la période représentée*).
- Éléments du costume civil (*selon la période représentée*).

ARCHÈRES ou ARBALÉTRIÈRES

- Protections (*se conformer au vade-mecum d'archerie médiévale ou au règlement d'arbalètrie de la Fédération Française Médiévale & Renaissance, dans le respect de la période représentée*).
- Éléments du costume civil (*selon la période représentée*).

Seront bannis :

- Les tenues dites «MedFan» (**robe fantastique, tour de tête cuir, canons d'avant-bras en cuir - hors ceux de protection pour le tir à l'arc -, oreilles en pointe et autres, etc...**).
- Les chaussures maquillées : rangers ou autres recouvertes de cuir coloré ou de peaux de bêtes.
- Les bottes et pantalons d'équitation ou jeans, pour celles et ceux qui sont à cheval, ou pas (déjà vu).
- Les chemises à jabot, rivets, œillets et autres laçages en garcette moderne type «Léonardo Carbone», ainsi que tous les tissus dits modernes ou élastiqués.
- Les pantalons ou autres sarouels (hormis les personnages du Moyen Orient) en lieu et place des braies et chausses pour certains.
- Les bijoux modernes (montres, bracelets, colliers, boucles d'oreilles trop voyantes, piercing) devront être retirés ou au maximum cachés.
- Les tatouages ostentatoires (non médiévaux) devront être dissimulés au maximum.
- Les lunettes de soleil.
- Les cornes et autres accessoires accrochés à la ceinture (bourse, couteau, verre, ...) (*Les escarcelles de modèles historiques n'arrivent qu'au XVème siècle, selon le statut*).

ANIMATIONS

ATTENTION : Toutes les animations devront respecter une réalité historique. En cas de doute, l'animation présentée devra être sourcée.

Seront exclus :

- Les spectacles de feu.

**TOUT PARTICIPANT REFUSANT DE
RESPECTER CE CAHIER DES
CHARGES SE VERRA DANS
L'OBLIGATION DE QUITTER LE LIEU
DU RASSEMBLEMENT.
AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.**